

VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

Date de convocation 09/12/2019

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

Absents représentés : 1

VOTANTS : 21

Secrétaire de séance :

M. Jérôme LENOIR

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à vingt heure trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

M. Bernard DIONNET, Maire,

M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS, Mme Corinne TIQUET, M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL, M. Laurent HESSE, Maires adjoints,

M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Pierrick GARNIER, Mme Brigitte BARDINA, Mme Annick LHOSTE, M. Jérôme LENOIR, Mme Jocelyne THOUROT, Mme Valérie GOURITEN, M. Lucien CAILLOU, Mme Delphine MAZURE, M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES:

Mme Lélia STADLER (pouvoir à M. Yves PEYRESAUBES),

ETAIENT ABSENTS:

M. Edmond WEIGANT,

M. Dominique MUNERET,

M. Thierry LOPEZ,

M. Sébastien LEFEVRE,

M. Jean-François FOUCHER,

Mme Sandrine POMMIER.

Le quorum étant atteint, les membres de l'assemblée ont :

- Désigné, à l'unanimité, M. Jérôme LENOIR comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;
- Adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2019 ;

DELIBERATIONS

Par délibération n°2019-12-01 :

Adopté, à l'unanimité, le principe du transfert de la compétence Eau et Assainissement à la CAESE et précisé que le montant à transférer des résultats de clôture du budget assainissement à la CAESE sera arrêté ultérieurement, après communication de l'étude d'impact effectuée par les services de la CAESE et en particulier pour l'eau pluviale ;

Par délibération n°2019-12-02 :

Autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel communal avec la CAESE ;

Par délibération n°2019-12-03:

Autorisé, à l'unanimité, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2020, dans la limite du quart des crédits au budget communal de l'exercice 2019 ;

Par délibération n°2019-12-04:

Alloué, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros à l'école élémentaire Chateaubriand afin de participer au financement d'un projet artistique ;

Par délibération n°2019-12-05:

Alloué, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros au collège Marie-Curie d'Etampes afin de participer au financement d'un projet pédagogique;

Par délibération n°2019-12-06:

Approuvé, à l'unanimité, la suppression, au 1^{er} janvier 2020, d'un poste de Rédacteur dans la filière administrative et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe dans la filière technique ;

Par délibération n°2019-12-07:

Adopté, à l'unanimité, le projet du Schéma Directeur d'Assainissement et l'ensemble des pièces qui le compose ;

Par délibération n°2019-12-08:

Pris acte du rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau et de l'Assainissement du SIARE ;

Par délibération n°2019-12-09 :

Pris acte du rapport d'activité 2018 de la CAESE;

Par délibération n°2019-12-10:

Pris acte du rapport d'activité 2018 du SIREDOM;

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

1. Reçu lecture de la décision :

- D2019-FIN-10 : Portant demande de subvention à la CAESE pour le remplacement de la chaudière de l'école Jean de la Fontaine,

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 22 heures 07.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au Recueil des actes administratifs de la commune

Fait à Morigny-Champigny, le 19 décembre 2019.

Le Maire, Bernard DIONNET.

Affiché le : 20 décembre 2019